



Prêts immobiliers et tot 0 abus d'endettement a plus de 33 %

Par **josecathy**, le **17/06/2008** à **19:00**

il y a un an de ça nous avons fait l'achat d'une maison. l'organisme de prêt nous a accordé le dit prêt avec un prêt à têt 0. à ce moment là il m'a demandé déclaration de ressource enfin tout les papiers pour monter le dossier mais comme on s'est marié l'année d'avant je me suis trompé dans mes déclarations d'impôts. et donc on n'avait plus droit au prêt à têt 0 mais il m'a fait un réaménagement de prêt à têt 0. et maintenant au lieu de payer les 625 euros du crédit je me retrouve à 820 euros et c'est à plus de 33 pour cent d'endettement ont-ils le droit de nous demander de payer cette somme pendant 8 ans à cause d'un prêt à têt 0 aidez-moi ça fait beaucoup et mon mari ne gagne pas 2400 net par mois